



Expédier son enfant dans sa chambre, c'est être violent?

JOCELYN ROCHAT
jocelyn.rochat@lematindimanche.ch

ÉDUCATION Le Conseil fédéral a précisé mercredi sa vision de la protection des mineurs, dans un contexte polémique. Décryptage.

Ce sont les questions de la semaine: faut-il une nouvelle disposition légale pour protéger les enfants de leurs parents? Quelle est l'ampleur du phénomène? Et, surtout, qu'est-ce qu'une violence envers un enfant? Entre la gifle et la privation de wi-fi, les appréciations varient.

Y a-t-il vraiment «près de 50% des enfants qui subissent des violences à la maison», et des «violences envers les enfants qui augmentent», comme l'ont prétendu en début de semaine les responsables de l'association Protection de l'enfance Suisse? C'est très exagéré, a répondu le Conseil fédéral mercredi, dans un rapport de 36 pages. Selon le gouvernement, qui cite une étude de l'Université de Fribourg, c'est «un enfant par classe qui est régulièrement puni physiquement, et un enfant sur quatre qui est régulièrement victime de violence psychologique».

Pour Philip Jaffé, appelé en arbitre, «ces violences diminuent clairement. Nous évoluons cahin-caha dans la bonne direction, mais ça pourrait aller plus vite. La Suisse n'a ni interdiction, ni prévention claire», dit le professeur à l'UNIGE, membre du comité des droits de l'enfant de l'ONU.

Proportionnalité des punitions

Le Conseil fédéral rappelle que «les parents ont toujours le devoir d'éduquer leurs enfants», mais la loi «ne leur dit pas comment, ni selon quelles méthodes». C'est donc ce cadre éducatif qui fait débat. Commençons

par le plus facile, les violences physiques.

L'étude fribourgeoise, souvent citée cette semaine, établit une liste des châtiments corporels qui constituent autant de violences physiques. Cela va de tirer les cheveux à donner une fessée, en passant par frapper, gifler, secouer, bousculer ou encore doucher son enfant à l'eau froide. «Faire des listes donne des indications sur les comportements à éviter, détaille Philip Jaffé. Après, il faut toujours se poser la question de la proportionnalité et de la répétition.» Le Conseil fédéral admet que l'on soulève son enfant pour le placer dans une poussette quand il pique une colère dans un supermarché. Il valide encore qu'on l'oblige à se laver les dents, parce que c'est bon pour sa santé.

«Interdire la violence ne signifie pas que toute intervention physique est proscrite», souligne Philip Jaffé. Là encore, c'est cas par cas. «J'ai vu des parents balancer leur enfant dans un chariot, saisis de fureur.» À l'inverse, le parent peut avoir une réaction brusque pour empêcher un petit enfant de saisir une casserole sur la cuisinière.

À situation compliquée, réponse nuancée. «La recherche a montré que la punition physique n'entraîne pas une adaptation du comportement de l'enfant, à moyen et à long terme, sauf pour les tout-petits. Avec le bambin qui veut toucher les prises électriques, vous ne pouvez pas vous asseoir avec et discuter. Dans ce cas, un léger tapotage, de la main ou des fesses, sans violence, est une option éducative imaginable. À l'inverse, si vous envoyez votre enfant dans sa chambre tous les jours, parce qu'il ne s'essuie pas la bouche à table, vous basculez vers une sanction qui n'est pas proportionnelle.»

Violences psychologiques

Les travaux sur les violences faites aux enfants ne se contentent plus de compter les



taloches. L'étude fribourgeoise ajoute une liste de violences psychologiques à celle des violences physiques. On parle de la menace de frapper, d'isoler, de rabaisser, mais aussi d'enfermer l'enfant et de lui dire qu'on ne l'aime pas.

L'étude considère enfin qu'il y a «des mesures éducatives qui représentent une forte charge psychique pour l'enfant», qu'on devrait assimiler à «des violences psychologiques». Ces nouvelles violences seraient gronder, interdire l'accès aux médias électroniques ou à la TV, hurler, interdire de sortir, réduire l'argent de poche et envoyer l'enfant dans sa chambre. Sérieusement? Cela fait deux générations que les pédopsys recommandent le «Va dans ta chambre» pour interrompre une dispute qui s'envenime en famille. «A priori, ce n'est pas une violence, dit Philip Jaffé. Mais il faut toujours réfléchir en termes de proportionnalité et de répétition. Si l'enfant est expédié au lit sans dessert trois fois par semaine, c'est un échec éducatif du parent. La bonne idée serait par exemple de lui dire: si tu refais ça, je t'envoie dans ta chambre. Ça lui donne une chance de se ressaisir.»

La découverte de ce nouvel index des comportements déconseillés a découragé plus d'un parent cette semaine. En témoigne ce lecteur, qui a soupiré sur l'un de nos sites internet: «Je suis content d'avoir terminé l'éducation de mes enfants, et je souhaite bonne chance aux suivants.» Philip Jaffé se veut rassurant. Il rappelle que «la famille, au sens le plus large possible, est l'endroit où un enfant mature le mieux. L'État le reconnaît et laisse aux parents une large palette de solutions éducatives.» Ensuite, «il faut voir que nous avons évolué depuis l'âge des cavernes, et même depuis quelques générations».

Enfin, il faut avoir à l'esprit que «les enfants d'aujourd'hui sont différents de ceux de ma génération. J'ai passé 60 ans; quand j'étais petit, on nous aimait, mais on ne nous demandait pas notre avis. Aujourd'hui, les enfants s'attendent à ce qu'on leur prête attention, et je crois que c'est un bénéfice pour le fonctionnement familial et social. Bref, je trouve que nous devons trouver et mettre en place une culture des droits de l'enfant, sans tomber dans les excès.»



«Les enfants d'aujourd'hui sont différents de ceux de ma génération. Quand j'étais petit, on nous aimait, mais on ne nous demandait pas notre avis.»

Philip Jaffé,
membre du
comité des droits
de l'enfant de
l'ONU



Punie par son père, cette petite fille pleure seule dans sa chambre. *Getty Images*